



République Française
Département de la Martinique

VILLE DE SAINT-ESPRIT

**Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif
par un tiers**

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Rubrique 1

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOMS :

Agissant en qualité de

- Représentant légal
 Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
 Médecin traitant
 Autre : (A préciser)

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres, de :

NOM :

PRENOMS :

Né(e) le :

A

Adresse :

Téléphone :

- en qualité de personne âgées de 65 ans et plus
 en qualité de personne en situation d'handicap
 autres (à préciser)

Rubrique 2

M./ Mme/ Mllebénéficie de l'intervention

- d'un service d'aide à domicile
Intitulé du service :
Adresse Téléphone :
- d'un service de soins infirmiers à domicile
Intitulé du service :
Adresse Téléphone :
- d'un autre service
Intitulé du service :
Adresse Téléphone :
- d'aucun service à domicile

Difficultés particulières liées à :

- l'isolement l'habitat au déplacement
 autres (à préciser)



République Française
Département de la Martinique

VILLE DE SAINT-ESPRIT

Rubrique 3

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM / PRENOMS :

ADRESSE :

TELEPHONE :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à, le20..

Signature

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.*
- 2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.*
- 3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.*

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Cette demande doit être retournée à

**Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Espirit
Cabinet du Maire
Hôtel de Ville
Rue Schoelcher
97270 SAINT-ESPRIT**

**Ou déposée en Mairie
Au
Cabinet du Maire**